



FERTISol

Amendement organique NFU 44-095



Mode d'obtention

Obtenu par mélange de broyats ligneux et de matières agronomiques issues du traitement de l'eau (MIATE)
Après fermentation, criblage et maturation, il répond à la norme amendement organique NFU 44-095.

Dose d'apport

- La dose d'apport de référence en grandes cultures est de 5 à 10 T/ha.
- Fertilisant de type Ia (C/N de 8) d'ou souplesse pour épandage et stockage.
- Il n'entre pas dans le seuil des 170 kg d'azote organique/ha/an.

Conditionnement

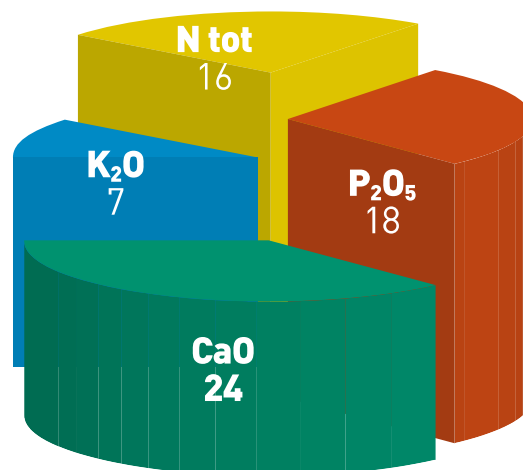
- Vrac par camion benne ou fond mouvant 28/30T.
- Idéalement plate forme pour recevoir en morte saison.

→ **L'apport de fertilisants organiques participe au maintien de la teneur en matières organiques des sols, favorise la vie biologique et la rétention en eau**

Composition chimique du produit

(Kg/T de produit brut)

- Taux Matière sèche : 50 %MS mini
- Matière Organique : 30 %M0



Distribué par